

CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE

60

Strasbourg, le 23 novembre 1978

SN-R-DP (79) 1

LE DOCUMENT NE SERA PLUS
DISTRIBUÉ EN RÉUNION
PRIÈRE DE VOUS MUNIR
DE CET EXEMPLAIRE



COE134717

Comité européen pour la sauvegarde de la nature
et des ressources naturelles

Comité restreint d'experts
Diplôme européen

Réserve de Minsmere
(Royaume-Uni)

Rapport relatif à l'appréciation sur les lieux
(26 - 27 septembre 1978)
par J. P. REITZ (Suisse)

57.191
09.3

RESUME

A la demande du Secrétariat du Conseil de l'Europe j'ai visité la réserve naturelle de Minsmere les 26 et 27 septembre 1978. Ce territoire très diversifié abrite une grande variété d'oiseaux (plus de 200 espèces) qui peuvent être observés durant l'année. Il constitue un lieu de reproduction idéal pour les oiseaux. La réserve naturelle répond aux critères requis pour l'octroi du Diplôme européen.

A. MANDAT

L'auteur de ce rapport a été sollicité de procéder à une appréciation de la réserve de Minsmere (GB) propriété de la Société Royale pour la Protection des Oiseaux (RSPB), selon les critères définis pour l'octroi du Diplôme européen, par le Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe.

B. EXECUTION DU MANDAT

25-9-1978, arrivée à Londres en compagnie de M. J.P. Ribaut, Chef de la Division de l'Environnement et des Ressources naturelles du Conseil de l'Europe.

M. John Crudass, responsable des réserves RSPB et de leur gestion, venu nous accueillir à Heathrow, nous conduit directement à la Réserve de Minsmere, où, dès la fin de l'après-midi, les entretiens débutent immédiatement en présence de M. Jeremy Sorensen, Conservateur de la réserve.

26-9-1978, examen de la partie centrale de la réserve, des cabanes d'observation dont le champ de vision s'ouvre sur les étangs, vasières et marais, d'un pâturage maigre, de la plage de galets (Mer du Nord) limitant Minsmere à l'est, parcours de Scottshall Woods au nord, ainsi que d'une zone à reboiser. Entretiens en fin de journée.

M. Rob Berry, gardien (spécialiste de l'Engoulevent et du Grand Butor) se joint au groupe précité pour les deux jours.

27-9-1978, présentation par le Dr James Cadbury, responsable du Département de la recherche RSPB, des études en cours ou réalisées et des problèmes qui se rattachent à la gestion de la réserve. Vers 13 h, nous sommes invités à partager un repas avec une 15e de volontaires travaillant sur les lieux, ce qui permet un intéressant échange de vues. L'après-midi est consacré au parcours de la zone sud-est (marais-étangs) et à The Scrape. L'attention se porte aussi sur le pâturage humide formant au sud, hors de la réserve, une lanière comprise entre Minsmere River et the New Cut. (acquisition souhaitée par la RSPB).

Visite du complexe de bâtiments formant le "Reserve Centre".

La journée se termine par une longue conversation destinée à préciser mon information.

28-9-1978, ultimes questions. Retour à Londres-Heathrow via Ipswich, et ensuite en Suisse.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les personnes précitées pour toute l'aide qu'elles m'ont apportée à l'exécution de ma mission et tout spécialement M. J. Crudass qui s'est dévoué afin de faciliter nos déplacements, et nous fournir toutes les informations et les renseignements souhaités dans l'accomplissement de notre tâche, tout en attirant notre attention sur le patrimoine architectural et culturel de la région.

C. EXAMEN DES DIFFERENTS POINTS DU MANDAT

1. Introduction

Le 8 mai 1970, j'avais effectué une visite d'une journée à Minsmere. A cette époque déjà, les méthodes de gestion de la zone humide m'apparaissaient comme extrêmement intéressantes et mon information sur le sujet a été complétée en mai 1973, au siège même de la RSPB, à Sandy Lodge.

Dès lors, suite à la vision locale et aux explications données par les responsables, je constate que le document descriptif remis par le Gouvernement du Royaume-Uni à l'appui de la demande du Diplôme européen, est exact et correspond à la réalité.

2. Enquête sur les lieux, au sens de la Résolution (73) 14/ Extrait du règlement du Diplôme européen

Situation

La réserve RSPB de Minsmere se trouve à environ 145 km au nord-est de Londres, dans le Comté de Suffolk, au bord de la Mer du Nord. Le territoire dans lequel est comprise la réserve présente la particularité entre Dunwich au nord, et Thorpeness au sud, de n'être pas oblitéré par une route côtière ou fragmenté par des villages ou résidences secondaires. (On trouve cependant vers le sud, mais à 2,5 km de la réserve, l'emprise de l'usine nucléaire de Sizewell).

1.5.4 a. Efficacité du régime de protection

Du point de vue de l'aménagement du territoire, la bordure maritime de cette région forme un "Heritage Coast" avec contrôle spécial du Gouvernement, ainsi qu'une "Aire de beauté naturelle exceptionnelle" (Areas of outstanding natural beauty). Des réserves placées au nord et au sud de

Minsmere l'attestent. Par ailleurs, le flanc septentrional de cette dernière, constitué de terrains appartenant à Forestry Commission, Nature Conservancy Council, et National Trust, détermine une zone-tampon sauvegardée, non négligeable.

La RSPB va prochainement demander au Gouvernement de mettre Minsmere au bénéfice du statut de "Sanctuaire", ce qui aura pour effet notamment de multiplier par trois les peines en cas d'infraction.

Propriétaire de 607 ha (depuis 1977), dont seulement 60 à 70 visibles au public qui demeure sur des sentiers balisés, la RSPB a pris des mesures très strictes dès 1950 afin de protéger et de gérer ce milieu qui forme l'un des 13 sites du Royaume-Uni portés à la Convention de Ramsar.

La surveillance ainsi que l'entretien du milieu sont assurés par 4 gardes d'un haut niveau de qualification (dont 3 habitent sur le territoire de la réserve) dotés de compétence de police. En été, 6 à 10 volontaires (en hiver 2 - 3) aident les surveillants dans leur tâche.

Le camping, la pêche et la chasse sont interdits. (Cette dernière également sur la plus grande partie de la périphérie extérieure à la réserve). En période de sécheresse, les visiteurs sont invités à ne pas fumer afin de limiter les risques d'incendie. Par ailleurs, la RSPB peut compter sur le soutien efficace des pompiers locaux. L'aviation civile légère n'est pas autorisée à survoler les lieux. Un "gentlemen's agreement" conclu avec la RAF permet d'éviter toute action intempestive.

A part 2 parcelles enclavées (pour lesquelles la RSPB possède un droit de préemption), il n'y a pas d'activités agricoles dans la réserve. Aucun développement urbain ou industriel ne menace cette dernière (l'installation de Sizewell, au demeurant éloignée, n'est pas un facteur de perturbation). L'eau nécessaire à l'alimentation des étangs provient du secteur nord, indemne de toute pollution (par l'agriculture).

1.5.4 b. Etudes scientifiques

- Ecologie et dynamique de la population d'Avocettes (*Recurvirostra avosetta*) voir Annexe VII et la bibliographie.
- Analyse de la composition des populations d'invertébrés dans les lagunes (l'étude précitée montre une remarquable synchronisation entre la disponibilité en nourriture et l'élevage des jeunes Avocettes. La "gestion de l'eau" est fondamentale, en fonction de l'aménagement des lieux, pour le maintien de la colonie d'Avocettes).
- Recensement systématique des oiseaux (279 espèces observées depuis 1948) (voir Annexe V).

- Etudes spécifiques du (x) Grand Butor (*Botaurus stellaris*) du Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), du Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), de la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), de la Mésange à moustaches (*Panurus biarmicus*).
 - Relevé systématique de la flore forestière et de 2 parcelles de pâturage "séchard" à reboiser. Relevé de la flore fongique (96 espèces de champignons).
 - Plan d'aménagement forestier, etc...
 - Etude de la qualité de l'eau de Minsmere River et de la variation de sa teneur en phosphates et nitrates durant le cours de l'année ; ampleur de la diminution de la charge polluante après stockage. (Cette eau n'est pas utilisée pour l'instant dans la réserve).
 - Etude sur les roseaux (*Phragmites communis*).
 - Etude de l'entomofaune de la lande à *Calluna*.
- Collaboration à la récolte de données pour le "Biological Recording Scheme".
- Cartographie des unités de gestion (voir Annexe IV).
 - Relevés météorologiques.

1.5.4. c. Travaux d'aménagement et d'entretien du milieu naturel

Travaux déjà entrepris (efforts couronnés de succès dans la gestion de la zone humide)

- Aménagement du marais, en particulier The Scrape, pour favoriser la venue des anatidés et des limicoles ; création de nombreux îlots et vasières, édification de 10 cabanes d'observation, création du "Reserve Centre".
- Contrôle de la progression des roseaux dans les étangs.
- Aménagement de sentiers balisés, digues, canaux d'alimentation et pose de vannes pour le contrôle de l'adduction en eau douce.
- Protection contre les lapins, ainsi que d'autres clôtures en limite de propriété ; diverses éclaircies et travaux culturaux en forêt, entretien et création dans les boisés de 5 coupe-feux, ainsi que de fossés destinés à stopper la progression d'un éventuel feu de roseaux.
- Régulation des laridés.

./.

(x) Celui-ci montre les causes de la régression de cet oiseau en Grande-Bretagne (assèchements, diminution de l'eau dans les roselières) et examine une différence de comportement dans la recherche de la nourriture (à Minsmere).

Travaux à entreprendre (Efforts très importants dans le domaine forestier).

- Etablissement dans Scottshall Woods de tout un réseau de coupe-feux de 10 à 20 m de large.
- Desserrage des perchis, poursuite systématique de l'entretien et de l'aménagement rationnel de la forêt complètement négligée par l'ancien propriétaire ; ouvertures par coupes de bouleaux, de clairières destinées à favoriser la nidification de l'Engoulevent (*Caprimulgus europaeus*) dans les landes à Calluna.
- Dans les feuillus, enlèvement des Erables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) qui supplantent le chêne, par arrachage des jeunes plantes ou abattage.
- Plantation d'une chênaie (tiges de 1,5 m) durant l'hiver 78/79 sur la moitié environ du compartiment n° 55. L'afforestation sur l'autre partie de ce terrain sera établie de manière à favoriser l'Alouette lulu (*Lullula arborea*). Le compartiment n° 51, en nature de lande caillouteuse sera, après mise en défens, laissé à l'évolution naturelle, afin qu'il se reboise.
- Installations de diverses clôtures contre les effets (*) du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*).
- Remplacement des "anciens modèles" de cabane d'observation par des installations nouvelles (à 2 niveaux) afin d'améliorer l'accueil des visiteurs. Un nouvel observatoire public sera implanté en bordure de la plage avant avril 1979. En 1980, tous les anciens affûts, ainsi que le pavillon-cuisine pour les volontaires auront été remplacés par des constructions neuves. Enfin, un mirador sera édifié en forêt à environ 10 m de hauteur, afin de pouvoir observer les oiseaux des frondaisons.

./.

(*) La population des Lapins de garenne qui me paraît - à première vue - présenter des effectifs importants, varie fortement au cours de l'année. Basse au printemps, elle culmine en été pour retomber en hiver, car par froid soutenu, beaucoup de lapins ne survivent pas, (terriers trop peu profonds). Un contrôle de l'espèce intervient déjà dans un secteur de la réserve et la myxomatose sévit encore. Toutefois, dès l'an prochain des mesures spéciales permettront de diminuer l'impact de ce Lagomorphe.

Cependant, des terriers peuvent abriter le nid du Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) ou du Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*).

- Durant les deux prochains hivers, toute une série d'îles vont être écrêtées afin d'améliorer - en période de hautes eaux - les possibilités de nourriture submergée pour les limicoles et les canards de surface. La végétation trop abondante de quelques îlots sera enlevée.

1.5.4. d. Accueil du public

D'avril au 15 septembre le public peut se rendre à Minsmere 4 jours par semaine, en empruntant un chemin vicinal qui quitte le village de Westleton, distant de 2 miles. Toutefois, l'accès à la réserve fait l'objet d'un permis de visite, sollicité à l'avance, sauf pour la morte-saison. Il ne peut y avoir plus de 160 visiteurs en même temps. La finance d'entrée est réduite pour les membres de la RSPB.

De la place de parc (pique-nique toléré), les visiteurs (18 000 par an) passent obligatoirement par le "Reserve Center". Là, ils peuvent louer des jumelles, se procurer de la littérature ornithologique, diapos, cassettes ou disques de chants d'oiseaux, etc. Avant d'emprunter un réseau de 5 km (y compris la plage) de sentiers balisés les ornithologues ne manquent pas de visiter une exposition consacrée à la réserve. Plans, dioramas, photographies diverses, sollicitent leur sagacité et les informent de la richesse et de la diversité du milieu. 7 affûts fort bien implantés permettent d'observer les oiseaux dans des conditions idéales (pour trois d'entre eux, on a aménagé la construction de manière à ce qu'elle soit accessible à des invalides) ; de plus, 3 cabanes sises en limite Est de la réserve, sont ouvertes aux promeneurs qui parcourent la plage, afin de les dissuader de pénétrer illicitement dans la réserve. En outre, la section locale RSPB dispose - à la belle saison - en bordure des dunes, face à un cheminement public très fréquenté, d'un abri servant de poste d'information en faveur de la sauvegarde des oiseaux.

Chaque année, en juin, 48 classes d'écoliers du Suffolk participent à un concours très populaire d'identification de l'avifaune et se rendent, à raison de 4 classes par jour, à Minsmere pour observer. Ce détail montre l'importance qu'attribue la RSPB à la formation de la jeunesse en matière de conservation de la nature.

1.5.4 e. Régime foncier

Minsmere appartient depuis 1977 à la RSPB. Celle-ci souhaite compléter en priorité - pour autant que la parcelle soit à vendre - le flanc sud de la réserve (Minsmere Level). Ensuite l'intérêt se porterait sur des terrains quadrillés par des canaux et des fossés, en bordure de Minsmere River, à l'ouest de leur propriété.

1.5.4. f. Gestion

La Réserve de Minsmere est gérée par la RSPB d'une façon très remarquable que l'on peut qualifier de "gestion-pilote" sur la base d'un nouveau plan détaillé (non encore publié, cf. schéma sous annexe VI) pour l'ensemble de son bien-fonds. La durée d'appréciation a été fixée à 5 ans à la fin desquels il subira un examen critique et révisé si nécessaire (ceci n'exclut pas des adaptations de détail au programme, en cours de route).

Les observations ornithologiques et météorologiques de la réserve, enregistrées sur l'ordinateur de Monks Wood, peuvent être restituées sous la forme souhaitée et constituent également un instrument d'investigation intéressant.

Dès la fin 1980, l'étude sur les phragmitaies sera terminée et permettra de porter l'accent sur la gestion de ce biotope, pour toutes les parties situées hors de la zone The Scrape (x).

1.5.4. g. Moyens budgétaires consacrés à la zone

Le 3e paragraphe du document descriptif (SN-R-DP (78) 20) répond à cette question. Toutefois, on notera l'apport non chiffré, mais substantiel constitué par le travail des volontaires (grosso modo 6 personnes durant toute l'année), les dons spécifiques, tels ceux des jeunes ornithologistes (YOC) pour le remplacement des anciens modèles de cabane, les libéralités destinées à des travaux d'aménagement ou à la plantation des chênes.

1.5.4 h. Réseau européen de réserves biogénétiques

L'inclusion de Minsmere dans le réseau européen des réserves biogénétiques serait très souhaitable, car cette réserve répond en tous points aux exigences posées par l'annexe à la Résolution (76) 17.

La RSPB pour sa part, se déclare d'accord avec cette proposition qu'elle juge très importante.

D. CONCLUSIONS

Après avoir mené à bien dès 1950 l'aménagement du secteur The Scrape et environs et entrepris une "gestion de l'eau" favorable au développement de l'avifaune et à la sauvegarde d'espèces d'oiseaux menacés, la RSPB devenue propriétaire en 1977 de 607 ha, s'attache présentement à un projet d'entretien des massifs forestiers, dans le sens d'une sylviculture conforme à la station, et à des reboisements. Dès 1980, elle portera ses efforts sur les phragmitaies, objet actuel d'une étude spécifique.

./.

(x) Il s'agit notamment de conduire le développement du marais à un stade particulièrement favorable pour le Grand Butor (*Botaurus stellaris*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) et la Mésange à Moustache (*Panurus biamicus*).

La Réserve de Minsmere a une importance européenne, attestée par la grande diversité des oiseaux qui s'y reproduisent et s'y arrêtent, par la haute qualité d'une gestion modèle, par la valeur des biotopes ainsi conservés, et en raison de l'intérêt des travaux scientifiques servant de base à toute intervention sur le milieu naturel.

La Réserve de Minsmere répond aux critères d'appréciation du diplôme européen. Elle est protégée, surveillée et étudiée de façon remarquable. Les environs jouissent d'un statut d'aménagement du territoire favorable à la pérennité de la réserve et à sa tranquillité. Depuis la création de la réserve, l'avifaune montre un essor réjouissant. L'information du public, assortie de l'éveil des jeunes à l'ornithologie, complète l'action de sauvegarde et lui assure un large soutien populaire.

E. BIBLIOGRAPHIE

- AXEL H.E. et HOSKING E., 1977, "Minsmere Portrait of a Bird Reserve" Hutchinson, Londres (✱)
- CADBURY C.J. and OLNEY P.J.S. - Avocet population dynamics in England (Brit. Birds : 102-121, March 1978) (✱)
- CONDER P. 1964 - Notes on the management of the freshwater reed marsh of Minsmere and the salt water lagoons of Havergate Island, Suffolk England.
- GOODERS J. - Where to watch Birds in Britain and Europe. A. Deutsch, London, 1970.
- GOODERS J. - Where to watch Birds (England, Wales, Scotland) Sphere 19
- RSPB - Minsmere Nature Reserve - Annual report 1977, 116 p. (✱)

(✱) Documentation déposée au secrétariat.